

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le dix sept novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absente : PARMENTIER Sandrine

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2004.

1. CARTE COMMUNALE

M. le Maire fait part à l'assemblée de son entretien avec :

1) M. HENNO Hubert, Président du C.A.U.E. qui lui a donné les conseils suivants :

Le Conseil Municipal doit :

- Jouer son rôle d'opposition face aux services de l'Etat
 - Poursuivre jusqu'au bout selon ses convictions son projet en motivant au maximum les points critiques et relancer les intervenants de la DIREN (MM. LEBORGNE et THERY)
 - Au final, demander l'arbitrage du Préfet, seul habilité à approuver le projet.
- 2) M. JARDE Olivier, Député, qui approuve la décision du Conseil de ne pas vouloir de lotissements, est satisfait que les élus souhaitent garder le caractère rural de notre village.
- 3) Mme DOLLE, du Cabinet Seigneur qui suivra l'avis du Conseil Municipal comme cela est le cas depuis le début du dossier.

Après un long débat, les élus décident à l'unanimité de continuer pour les motifs suivants :

- Investissement financier
- Subvention engagée
- Investissement du conseil sur le plan du travail
- Urbanisation souhaitée mûrement étudiée
- Respect du travail des élus qui vivent dans ce village
- Prise en compte de l'environnement lors de l'étude
- Problème de la sécurité routière qui demeure un des points prioritaire
- Appui du Conseil Général
- Respect des engagements des élus lors du remembrement

De nouvelles motivations supplémentaires viendront compléter le dossier. En effet, dans quelques années, Rue de Rumigny, un hangar devrait être déplacé à droite de la chaussée en sortant du village, alors qu'il est intégré au cœur du village. Il vaudrait donc mieux y voir des habitations bien entretenues plutôt qu'un immense bâtiment agricole.

Corrélativement à l'élaboration de la carte communale, le Conseil délibère à l'unanimité, en faveur d'un cahier de recommandations architecturales qui permettra à l'avenir de conseiller au mieux les futurs constructeurs, notamment à propos de l'intégration paysagère des habitations. Une convention devra être signée avec le Cabinet d'Etudes. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document concernant l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales.

2. DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire propose d'effectuer les transferts de crédits suivants, afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année 2004, selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	-	+
Art. 6718	1 500,00 €	/
Art. 60623	/	410,00 €
Art. 60632	/	370,00 €
Art. 6068	/	600,00 €
Art. 626	/	120,00 €
TOTAL	1 500,00 €	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent les transferts de crédits tels que ci-dessus.

3. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer le taux des indemnités du Maire et des Adjointes. Il rappelle que, par délibération du 19/10/2004, ces taux avaient été fixés, mais ils sont non conformes à la législation et notamment à la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Il rappelle que les indemnités de fonction dues au Maire et aux Adjointes sont calculées sur la base d'un pourcentage de la valeur de l'indice brut 1015.

Pour être conforme à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'annuler la délibération du 19/10/2004 et de fixer les nouveaux taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'annuler la délibération du 19/10/2004 portant sur l'indemnité du 2^{ème} Adjoint.
- 2) De fixer les taux des indemnités du Maire et des Adjointes à compter du 01/11/2004 selon le tableau suivant :

Fonction	Qualité	Taux retenus en % de l'indice 1015
Maire	NAVARRÉ Maurice	17 %
1 ^{er} Adjoint	ROGER Betty	4,8 %
2 ^{ème} Adjoint	NAVARRÉ Jean-Claude	2,4 %

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Accueil des nouveaux habitants* : Le 26 novembre avait été retenu lors d'une précédente réunion, l'horaire de la manifestation est fixé à 19 H.30. M. le Maire énumère les nouveaux habitants, soit 11 familles. Le Conseil décide de leur offrir le dernier livre édité par l'A.S.P.E.G. Les présidents des associations seront invités ainsi que certains habitants du village qui n'ont pas hésité à donner de leurs temps pour aider les Conseillers lors de tâches ponctuelles ; un cadeau leur sera offert de la part du Conseil Municipal. Une mise au point sur l'organisation est faite afin que cette soirée se déroule au mieux.

• *Fleurissement* : Mme ROGER Betty fait le point sur le fleurissement d'automne. Le CAT de Cottenchy s'est chargé des plantations ; quelques pensées et bruyères vivaces restent à planter et sont actuellement dans le hangar. M. NAVARRÉ Jean-Claude se propose de compléter les massifs avec celles-ci et de tailler les lavandes.

• *SISCO* : Mme BOURNAZEL Denise, Présidente du Syndicat Scolaire fait un compte-rendu de la réunion du 15 novembre qui s'est déroulée avec les représentants des mairies de Dury, Hébecourt, Rumigny, Saint-Fuscien, Saint-Sauflieu et Grattepanche pour évoquer l'avenir de ces écoles. M. JARDE Olivier, Député et un représentant de l'Inspection Académique assistaient à cette réunion. Cette réunion avait été organisée à la suite d'une divergence entre certains maires des Communes citées ci-dessus et la Commune de Dury. En effet, l'école de Dury compte dans son effectif 52 % d'enfants extérieurs à cette Commune, la Mairie de Dury acceptant tous les enfants inscrits sans demander l'avis des mairies de résidence. Le risque est bien sûr de fermer des écoles dans certaines communes. M. le Maire de Dury s'est engagé publiquement à ne plus inscrire dorénavant d'enfants venant des autres Communes à moins qu'il n'y ait déjà une fratrie dans l'établissement. Le Conseil est surpris que les habitants de cette Commune n'aient pas réagi devant le taux d'enfants de l'extérieur scolarisés alors que le budget de cette Commune supporte les frais de fonctionnement.

• *Communauté de Communes* : Ce soir, a lieu une réunion dont l'enjeu est important ; il s'agit de l'assemblée du Pays du Trait Vert régie sous forme d'association et à laquelle la Com. de Com. du Sud Amiénois adhère afin de bénéficier des subventions de la région (FRDL). En effet, la transformation de cette association en un syndicat mixte est à l'ordre du jour ; cette mutation entraînerait immédiatement l'exclusion de notre Com. de Com. car nous n'avons aucune frontière avec les communes adhérentes (le district du Val de Noye ayant quitté cette structure). La Communauté de Communes devra donc débattre sur les différentes possibilités qui lui sont offertes (Somme Sud Ouest, Amiens Métropole) mais aussi sur sa propre pérennité. 2005 s'annonce probablement comme une année charnière.

• *Syndicat d'eau* : Une réunion du Syndicat d'eau a eu lieu hier mardi 16 novembre (d'où le changement de date de notre réunion de Conseil). Il en résulte que le renforcement de la ZAC d'Essertaux a engendré un gros investissement, ainsi que le raccordement Rumigny-Grattepanche et de ce fait, il n'y a plus assez de crédits pour le renforcement d'eau potable sur notre commune. Les Conseillers demandent à M. le Maire de remettre un mot dans le bulletin municipal afin d'informer les habitants qu'une fois de plus, les travaux de renforcement du réseau d'eau de Grattepanche ne sont toujours pas programmés.

• *Projet Eolien* : Une exposition a eu lieu dans la Salle des Fêtes de Rumigny en novembre ; M. DELECOLLE François a dû intervenir au début de l'exposition car un groupe « anti-éoliens » était venu pour faire signer une pétition contre les éoliennes. Au regard de tout ce qui peut se dire sur ce projet, M. le Maire propose de faire un courrier destiné aux habitants afin de donner les raisons du choix des élus ; ce document sera distribué dans les plus brefs délais.

• *Service postal* : M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 15 novembre de M. JARDE Olivier, Député de la Somme ; devant l'inquiétude des élus concernant d'éventuelles fermetures de bureaux de poste dans notre canton, il s'engage à défendre ce service public lors de l'examen du texte relatif à la régulation des activités postales, qui devrait avoir lieu au mois de janvier 2005.

• *Caniveaux* : M. le Maire a fait le 3 novembre une demande au CAT de Cottenchy pour l'entretien des caniveaux. Les travaux ont été effectués rapidement, ainsi qu'une taille des arbustes.

• *Commission de sécurité* : La société VERITAS est passée pour faire un rapport sur la sécurité dans la Salle des Fêtes. Il en ressort que l'électricité est à revoir ; il faudrait aussi installer un bouton-poussoir « arrêt d'urgence du gaz » et descendre les extincteurs à 1,20 m.

• *Mare* : Après avoir taillé les arbres et en avoir abattu deux qui étaient trop près de la route, les Conseillers décident de repousser la date de la pose d'une clôture à la mi-janvier, en raison du calendrier chargé du Comité des Fêtes.

Les Membres du Conseil Municipal